

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 18 (1873)  
**Heft:** (4): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

D'ailleurs, on met en question si le maréchal Baraguey-d'Hilliers peut figurer au conseil de guerre comme juge, et à plus forte raison comme président. L'art. 24 (§ 4) porte en effet ce qui suit : « Nul ne peut siéger, comme président ou juge, ni remplir les fonctions de rapporteur dans une affaire soumise au conseil de guerre,... s'il a précédemment connu de l'affaire comme administrateur ou comme membre d'un tribunal militaire. » Or, on n'a pas oublié que le maréchal Baraguey-d'Hilliers présidait le conseil d'enquête sur la capitulation de Metz ; reste à savoir si un conseil d'enquête doit être considéré comme un tribunal militaire.

On nous signale un très ingénieux perfectionnement introduit dans le mécanisme du fusil Chassepot par un lieutenant de douanes. Ce nouveau système supprime la rondelle et le mouvement le plus dur, celui d'armer. En outre, il réduit de beaucoup le prix de fabrication et permet l'emploi de cartouches extrêmement économiques. L'inventeur a pris un brevet et a fait construire un modèle de son arme perfectionnée. Il nous est difficile de juger à distance le mérite de ces perfectionnements, mais quels qu'ils soient, nous sommes heureux de les signaler en en nommant l'auteur, M. Bazeque, lieutenant de douanes à Concarneau.

**Hollande.** — La Presse s'occupe d'une question qui mérite de fixer l'attention. Il s'agit d'une discussion qui vient d'avoir lieu au sein des états généraux à La Haye, et à la suite de laquelle le budget de la guerre des Pays-Bas a été élevé de 10 millions à 17 millions et demi de florins. Non content de faire voter par les Chambres un budget de la guerre relativement considérable, le gouvernement néerlandais étudie tous les plans de défense qui, le cas échéant, pourraient faire du pays une citadelle inexpugnable. Il s'occupe d'une ligne stratégique qui, partant d'Amsterdam, doit aboutir à Gorkum, passant par Utrecht.

Un ensemble de fortifications, combinées avec un système d'inondations générales, garantira cette ligne de toute attaque. Elle permettrait à la Hollande d'opposer aux envahisseurs une défense formidable, et les populations néerlandaises seraient, une fois de plus, en mesure de montrer au monde ce que peut un petit peuple quand il est grand par le courage et l'amour de la liberté.

## VIENT DE PARAITRE

chez

**TANERA**, éditeur à Paris; **GEORG**, éditeur à Genève et Bâle; **PACHE**, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger:

## RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

# GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

**FERDINAND LECOMTE**,

colonel fédéral suisse.

TOME PREMIER

Un volume grand in-8°, avec 3 cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) va jusqu'aux opérations devant Metz. Il contient entr'autres un exposé détaillé des organisations militaires française et prussienne, des renseignements nouveaux sur les batailles de Wissembourg, de Woerth et de Forbach, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur la première période de la guerre.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral (absent); E. RUCHONNET, lieut.-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.